1 910

Dossier : 96 G0304 0270
Dossier MNR no. 211 146

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1997), le septième (7e) jour de février.

DEVANT Me **MARC GAUTHIER**, notaire à Chibougamau, province de Québec.

COMPARAISSENT :

La **MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX MINES, AUX TERRES ET AUX FORÊTS**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant en vertu du décret 123-96 du 29 janvier 1996, dont le bureau est situé au 5700, 4e Avenue Ouest à Charlesbourg (Québec), G1H 6R1, dûment autorisée en vertu de la Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., chapitre T-8.1), telle que modifiée par le chapitre 20 des Lois de 1995, représenté par monsieur **André Bélec**, responsable du Bureau local, dont le bureau est situé au 837, boulevard Sacré-Coeur à St-Félicien (Québec), G8K 1S7, dûment habilité par le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles, adopté par le décret 1455-95 du 8 novembre 1995.

Ci-après nommée : "Le **cédant**",

ET

VILLE DE CHAPAIS, corporation municipale ayant son siège social au 145, boul. Springer, Chapais (Québec), G0W 1H0, représentée par messieurs **Jacques Bérubé**, maire et **Daniel Dufour**, secrétaire-trésorier, dûment autorisés en vertu d'un résolution du Conseil en date du dix octobre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (10 octobre 1995) ------- dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné.

BUREAU LOCAL
DE SAINT-FÉLICIEN
INSCRIT AU SITAT
PAR: DATE 97-02-11

Ci-après nommée : "Le **cessionnaire**",

LESQUELS conviennent :

OBJET DU CONTRAT

Le cédant cède à titre gratuit au cessionnaire les immeubles (ci-après nommés "l'immeuble") dont les désignations suivent :

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Réquisition présentée 14 FEV. 1997 9 55 heures minutes

No d'inscription 296288

DÉSIGNATIONS

1) Une partie du bloc "**DIX**" (bloc **10**, partie) de l'arpentage primitif du canton de Lévy, contenant d'après arpentage 8,311 hectares, plus ou moins, correspondant au lot **TROIS** (lot **3**) du cadastre du canton de Lévy, de la circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest.

2) Une partie du bloc "**NEUF**" (bloc **9**, partie) de l'arpentage primitif du canton de Lévy, contenant d'après arpentage 8,961 hectares, plus ou moins, correspondant au lot **QUATRE** (lot **4**) du cadastre du canton de Lévy, de la circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest.

3) Une partie du bloc "**SEPT**" (bloc **7**, partie) de l'arpentage primitif du canton de Lévy, contenant d'après arpentage 51,753 hectares, plus ou moins, correspondant au lot **CINQ** (lot **5**) du cadastre du canton de Lévy, de la circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest.

4) Une partie du bloc "**HUIT**" (bloc **8**, partie) de l'arpentage primitif du canton de Lévy, contenant d'après arpentage 23,201 hectares, plus ou moins, correspondant au lot **SIX** (lot **6**) du cadastre du canton de Lévy, de la circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest.

5) Sept parties du bloc "**UN**" (bloc **1**, parties) de l'arpentage primitif du canton de Lévy, contenant d'après arpentage 36 513,6 mètres carrés, plus ou moins, correspondant aux lots **DIX**, **ONZE**, **DOUZE**, **TREIZE**, la subdivision **SIX CENT SIX** du bloc "**UN**", la subdivision **SIX CENT SEPT** du bloc "**UN**" et la subdivision **SIX CENT HUIT** du bloc "**UN**" (lots **10**, **11**, **12**, **13**, **1-606**, **1-607** et **1-608**) du cadastre du canton de Lévy, de la circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest.

Le tout sans bâtisse dessus construite, avec circonstance et dépendance.

GARANTIE

Cette cession est faite avec la garantie légale.

SERVITUDE

Le cédant déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude.

RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER
(articles 3 et 4 du décret 232-89)

La cession des terrains est consentie à des fins municipales de parc public (lots 10, 11, 12, 13, 1-606, 1-607 et 1-608) et de site d'enfouissement sanitaire (lots 3, 4, 5 et 6). Conséquemment, l'immeuble présentement cédé ne pourra être utilisé à d'autres fins, ni être vendu, cédé, donné ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du ministres des Ressources naturelles, conformément à la Loi sur les terres du domaine public (*L.R.Q., chapitre 7-8.1*) et aux règlements qui en découlent. La présente clause devient inopérante à l'expiration d'un délai de trente (30) ans à compter de la date des présentes.

RÉSERVE EN FAVEUR DU DOMAINE PUBLIC

Réserve de biens et sites archéologiques

Conformément à l'article 44 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), la présente cession est sujette à une réserve en pleine propriété en faveur du domaine public des biens et sites archéologiques qui s'y trouvent, à l'exception des trésors qui demeurent régis par l'article 938 du Code civil du Québec.

Chemin(s) existant(s), s'il y a lieu

Conformément à l'article 46.1 de la Loi sur les terres du domaine public, l'aliénation par le ministre d'une terre du domaine public n'a pas pour effet de transférer la propriété d'un chemin forestier, d'un chemin minier ou d'un chemin entretenu par le ministre des Transports ou une municipalité, qu'il soit fait mention ou non de la présence de ce chemin dans l'acte de transfert de propriété.

Toute aliénation d'une terre traversée par un chemin autre que ceux qui sont mentionnés au premier alinéa, et donnant accès à d'autres terres du domaine public ou privé, est assujettie, sans indemnité mais à charge d'entretien par les utilisateurs, à une servitude de passage à pied et en véhicule de toute nature qui s'exerce sur l'assiette de ce chemin.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le gouvernement du Québec ne sera nullement responsable des dommages qui pourraient être subis par le cessionnaire, ses successeurs ou ses ayants droit, en conséquence d'une exploitation minière antérieure.

Nous, soussignés, la Ministre déléguée aux mines, aux terres et aux forêts, représenté par **André Bélec** et Ville de Chapais, représentée par **Jacques Bérubé** et **Daniel Dufour** , déclarons qu'il n'y a pas transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visé à l'article 1.0.1. de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

a) Le cédant est : **La Ministre déléguée aux mines, aux terres et aux forêts**

Le cessionnaire est : **Ville de Chapais**

b) Adresse du cédant : 5700, 4e Avenue Ouest, Charlesbourg (Québec), G1H 6R1.

c) Adresse du cessionnaire : 145, boul. Springer, Chapais (Québec) G0W 1H0.

d) Nom de la ville dans laquelle est situé l'immeuble : Chapais (Québec)

Signé à St-Félicien, le 16 janvier 1997.

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX MINES,
AUX TERRES ET AUX FORÊTS

par: André Bélec

Signé à Chapais, le 7 février 1997.

VILLE DE CHAPAIS

par: Jacques Bérubé

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan nº 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier [illegible]

Lot nº 10

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance
Ce lot remplace une partie du Bloc 1

NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATION
		DATE	Nº		
La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)					
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. [illegible]	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan nº 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier Louise Nelson

Lot nº 3

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance

NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATION
		DATE	Nº		
La Couronne (Gouv.Qué. Jur.Min.Ress.Nat.)					
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. h.n.	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Lot n° 4

Plan n° 4274

Rang

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Canton Lévy

Signature de l'officier [illegible]

Autres

Cadastre

Concordance

NOMS DES PARTIES La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
		DATE	N°		
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit hn	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan nº 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier Louise Côté

Lot nº 5

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance

NOMS DES PARTIES La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATION
		DATE	Nº		
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. L.M.	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan n° 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier [illegible]

Lot n° 6

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance
Ce lot remplce une partie du Bloc 8.

NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATION
		DATE	N°		
La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)					
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. hn.	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan n° 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier [illegible]

Lot n° 11

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance
Ce lot remplace une partie du Bloc 1

NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
		DATE	N°		
La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)					
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. GM	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Lot nº 12

Plan nº 4274

Rang

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Canton Lévy

Signature de l'officier

Autres

Cadastre

Concordance
Ce lot remplace une partie du Bloc 1

NOMS DES PARTIES	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)		DATE	Nº		
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit.	

INDEX DES IMMEUBLES

Circonscription foncière de Lac St-Jean Ouest

Plan nº 4274

Date d'établissement 96 (Année) 05 (Mois) 30 (Jour) 9 (Heure) 00 (Minute)

Signature de l'officier [illegible]

Lot nº 13

Rang

Canton Lévy

Autres

Cadastre

Concordance
Ce lot remplace une partie du Bloc 1

NOMS DES PARTIES La Couronne (Gouv.Qué.Jur.Min.Ress.Nat.)	NATURE DE L'ACTE	INSCRIPTION		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
		DATE	Nº		
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts à Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. [illegible]	

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre Canton Lévy

Lot nº 1-606

Division d'enregistrement de Lac St-Jean Ouest

Rang Bloc 1

Plan nº 3631

Canton Lévy

Déposé au bureau d'enregistrement le 92-11-19

Autres

Attesté à Roberval le 92-11-19 (A M J) par [illegible] Régistrateur

Concordance

NOMS DES PARTIES			TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Minnova Inc.							
Ministre des Ressources Naturelles	à	Corporation Miniere Metall	Autorisation	94-11-10	284787	d'aliéner CP.	
Ville de Chapais	de	Corporation Minière Metall	Servitude	95-02-21	285893	Re: Aqueduc	
La Ministre Déléguée aux Mines,Terres & Forêts	à	Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit.	

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre Canton Lévy

Lot n° 1-607

Division d'enregistrement de Lac St-Jean Ouest

Rang Bloc 1

Plan n° 3631

Canton Lévy

Déposé au bureau d'enregistrement le 92-11-19

Autres

Attesté à Roberval le 92-11-19 (A M J) par [illegible] Régistrateur

Concordance

NOMS DES PARTIES			TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT N°	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Minnova Inc.							
Ministre des Ressources Naturelles	à	Corporation Minière Métall	Autorisation	94-11-10	284787	d'aliéner CP.	
Ville de Chapais	de	Corporation Minière Metall	Servitude	95-02-21	285893	Re: Aqueduc [illegible]	
La Ministre Déléguée aux Mines, Terres & Forêts	à	Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit. [illegible]	

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre Canton Lévy

Lot nº 1-608

Division d'enregistrement de Lac St-Jean Ouest

Rang Bloc 1

Plan nº 3631

Canton Lévy

Déposé au bureau d'enregistrement le 92-11-19

Autres

Attesté à Roberval le 92-11-19 (A M J) par [illegible] Régistrat

Concordance

NOMS DES PARTIES			TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Minnova Inc.							
Ministre des Ressources Naturelles	à	Corporation Minière Métall	Aautorisation	94-11-10	284787	d'aliéner	
Ville de Chapais	de	Corporation Minière Metall	Servitude	95-02-21	285893	Re: Ligne de transport d'énergie électrique	
La Ministre Déléguée aux Mines, Terres & Forêts	à	Ville de Chapais	Cession	97-02-14	296288	A titre gratuit.	

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres d'exploitation

Charlesbourg, le 19 octobre 1994

Monsieur N.W. Rayner
Metall Mining Corporation
Suite 3400 Aetna Tower
79 Wellington Street West
P.O. Box 79 Toronto Dominion Centre
Toronto (Ontario)
M5K 1A1

Objet : Abandon de la concession minière 534 détenue par Corporation Minière Metall

13 lec 9

Monsieur,

La présente fait suite à votre requête du 15 mars 1993 où vous demandiez l'abandon du titre minier détenu par Corporation Minière Metall dans le canton Lévy.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés pour les présentes par l'article 7 du Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 février 1992 et après consultation du ministère de l'Environnement et de la Faune, j'autorise Corporation Minière Metall à abandonner son droit sur le terrain faisant l'objet de la concession minière 534 à compter du 1er novembre 1994.

Dans les trente (30) jours de l'abandon de la concession minière 534, le titulaire pourra se prévaloir de la priorité de jalonnement par avis de désignation sur carte prévue à l'article 123 de la Loi sur les mines.

Si vous désirez vous prévaloir de cette priorité, vous devez adresser votre demande au Service des titres d'exploration du ministère des Ressources naturelles sur le formulaire prescrit dans les délais requis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rémy Maranda, chef
Service des titres d'exploitation

RM/lr

5700, 4e Avenue Ouest, bur. A-115
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Tél. : (418) 646-2717
Fax : (418) 643-9297

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées dont 1/3 % de boues de papetière

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles

ABANDON DES DROITS MINIERS ACCORDÉS PAR LA COURONNE

Nature des droits miniers abandonnés : Concession minière 534 (82-03-02-04-534) superficiaire et souterraine

Titulaire des droits miniers abandonnés : Corporation Minière Metall

Numéro du feuillet du registre minier :

Désignation du terrain : Bloc 9 du canton Lévy ayant une superficie de 265,73 hectares

Circonscription foncière : Roberval

SIGNÉ LE 1er novembre 1994, À Charlesbourg

Chef du Service des titres d'exploitation